



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 juin 2014  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Cinquième Commission

Point 161 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

#### Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations

#### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Rappelant* la résolution 1590 (2005) du 24 mars 2005, par laquelle le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Soudan pour une période initiale de six mois commençant le 24 mars 2005, les résolutions ultérieures par lesquelles il a prorogé le mandat de la Mission, et la résolution 1997 (2011) du 11 juillet 2011, dans laquelle il a décidé de procéder au retrait de la Mission avec effet au 11 juillet 2011 et invité le Secrétaire général à retirer tous les effectifs militaires et civils de la Mission, autres que ceux nécessaires à la liquidation de celle-ci, au plus tard le 31 août 2011,

*Rappelant également* sa résolution 59/292 du 21 avril 2005 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Mission, dont la plus récente est la résolution 67/281 du 28 juin 2013,

*Réaffirmant* les principes généraux sur lesquels repose le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elle a énoncés dans ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 et 55/235 du 23 décembre 2000,

*Notant avec gratitude* que des contributions volontaires ont été versées au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du processus de paix au Soudan,

<sup>1</sup> A/68/709 et Corr.1.

<sup>2</sup> A/68/866.



1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2014 des contributions au financement de la Mission des Nations Unies au Soudan, notamment du montant des crédits, qui s'élevait à 17,7 millions de dollars des États-Unis;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Note avec préoccupation* le retard avec lequel le Secrétaire général lui a demandé d'approuver le transfert d'actifs de la Mission, et souligne à cet égard que les dispositions, règlements et règles régissant ce type de transfert doivent être respectés;

#### **Liquidation des actifs de la Mission des Nations Unies au Soudan**

4. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission<sup>1</sup>;

5. *Approuve* le don au Gouvernement soudanais d'actifs de la Mission ayant une valeur d'inventaire de 6 276 200 dollars et une valeur résiduelle de 2 114 800 dollars;

6. *Approuve également* le don aux Unités mixtes intégrées d'actifs de la Mission ayant une valeur d'inventaire de 47 400 dollars et une valeur résiduelle de 25 600 dollars;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan ».

---